



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le décembre 2003 , à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux des 3, 12 et 25 novembre 2003
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Adoption du règlement 03-45
- 6- Demande école Sainte-Famille
- 7- Résolution Transport Adapté Orléans.
- 8- Avis de motion adoption du règlement taux de taxe.
- 9- Adoption du règlement 03-46 ordonnant la fermeture du chemin du Quai en période hivernale.
- 10- Résolution adhésion à titre de membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec.
- 11- Offre d'adhésion 2003-2004 La Chambre de commerce de l'île d'Orléans
- 12- Offre de commandite Beauport Express
- 13- Résolution gestion du développement et de la promotion touristique de l'île d'Orléans
- 14- Annonce feuillet paroissial Fabrique
- 15- Demande de commandite Club de motoneige
- 16- Résolution sondage Mode d'aménagement de développements domiciliaires .
- 17- Varia M.R.C.
- 18- Période de Questions.
- 19- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03-120

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé et secondé par Lina Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 3, 12 ET 15 NOVEMBRE 2003

03-121

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Martin Giguère et secondé par Jules Roberge.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

03-122

L'adoption des dépenses est proposée par Martin Giguère et secondé par Jacques Drolet
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. « ordure »	3 560.09
Yoland Dion	436.42
Lauréanne Dion	152.73
Lauréanne Dion remb encan chinois cadeau	50.00
Jacques Drolet (art quin)	165.74
Martin Giguère	152.73
Dominique Labbé	152.73
Lina Labbé	152.73
Jules Roberge	152.73
Sylvie Beaulieu	525.39
Fleuriste Montmorency	62.11
Club de L'Âge d'or	60.00
Fédérations UPA	269.16
M.R.C.évaluation	5 934.21
Flamidor	4 689.44
Service M & R	386.48
Boivin & Gauvin	929.40
Ginette Richard	1 210.17
Ministre des Finances	292.35
Assurance Vie desjardins	138.08
Carra	37.20
Réno Dépôt	38.82
Micro pc amy	373.83
Les Éditions Yvon Blais	34.13
Huiles Simon Giguère	1 523.21
Hydro Québec	1 340.96
Quincaillerie Létourneau	87.51
Produits Capital	124.18
Oricom internet	19.35
Ministre des finances	27.50
Société canadienne des postes	48.76
André Sénéchal	136.99
Sylvie Beaulieu	525.39
Bell Mobilité	69.03
Bell Canada	189.48
Danka	120.48
Epicerie du Village	60.94

TOTAL 24 230.45

COMPTES A PAYER

Louis Philippe Routhier lumière patinoire	678.05
Louis Philippe Routhier lumière rue	725.05
Flamidor	971.96
Simon Lemelin	522.00

TOTAL 3 497.06

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 03-45

03-123

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge d'adopter le règlement # 03-45 amendant le règlement 02-39 à l'article 2 concernant la taxe de compensation pour le Camp Saint-François Ile d'Orléans.

REGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT #02-39 ARTICLE 2

ARTICLE 1 TAXE COMPENSATION



N° de résolution
ou annotation

Qu'une taxe de compensation pour services municipaux soit imposée et prélevée aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire et visé à l'un des paragraphes 4, 5, 10 et 11 de l'article 204 pour toute l'année fiscale 2003. Le taux de la compensation pour les propriétés visées à l'article 204 10 sera fixé à 0.40 c /du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ITEM 6 DEMANDE ÉCOLE SAINTE-FAMILLE

Une lettre sera expédiée à la municipalité de Sainte-Famille les informants qu'aucun montant ne leur sera accordé. Toutefois il nous serait possible de les aider à effectuer une campagne de financement.

ITEM 7 RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS

ATTENDU QUE les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires du service;

ATTENDU QUE la M R C de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service.

ATTENDU QUE le Transport Adapté Orléans inc, est un organisme légalement constitué, responsable, de la gestion du service de transport adopté.

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3.50 \$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François accorde une subvention de 519 \$ représentant (1,06) per capita pour l'année 2004.

ATTENDU QUE la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé et résolu que le conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2004 au montant de 519 \$ à transport Adapté Orléans, afin d'offrir un service de transport adapté.

ITEM 8 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT TAUX DE TAXE

Madame, la conseillère Lauréanne Dion donne avis de motion qu'à une prochaine session le conseil adoptera son règlement sur le taux de taxe pour l'année 2004.

ITEM 9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-46 ORDONNANT LA FERMETURE DU CHEMIN DU QUAI EN PÉRIODE HIVERNALE

03-124



N° de résolution
ou annotation

03-125

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François lors de sa promesse d'achat du chemin du Quai résolution # 99-02-10 précisait que le chemin du Quai serait acquis aux mêmes conditions que le Fédéral.

ATTENDU QUE l'article 752,2 du code municipal décrète qu'un conseil municipal peut par règlement décréter l'entretien d'un chemin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Martin Giguère et secondé par Dominique Labbé d'adopter le règlement #03-46 tel que rédigé ci-dessous.

RÈGLEMENT 03-46 ORDONNANT LA FERMETURE DU CHEMIN DU QUAI EN PÉRIODE HIVERNALE

ARTICLE 1

Le présent règlement est intitulé « Règlement ordonnant la fermeture du chemin du Quai.

ARTICLE 2

Le chemin du Quai, sera fermé à tous les véhicules routiers du 15 novembre de l'année en cours jusqu'au 1 mai de l'année suivante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ITEM 10 RÉOLUTION ADHÉSION À TIRE DE MEMBRE DE LA
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Remis à une prochaine session

**ITEM 11 RÉOLUTION D'ADHÉSION 2003-2004 LA CHAMBRE DE
COMMERCE DE L'ILE D'ORLÉANS.**

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion que la municipalité de Saint-François adhère à la chambre de commerce le montant étant de 103.52 \$.

ITEM 12 OFFRE DE COMMANDITE BEAUPORT EXPRESS

refusé

**ITEM 13 RÉOLUTION GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA
PROMOTION TOURISTIQUE DE L'ILE D'ORLÉANS**

Le conseil étant en désaccord aucune résolution n'est acceptée.

ITEM 14 ANNONCE FEUILLET PAROISSIAL FABRIQUE

03-126



N° de résolution
ou annotation
03-128

03-129

03-130

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet que le montant de 85 \$ pour l'annonce dans le feuille paroissial soit accepté.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 15 DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE MOTONEIGE

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Dominique Labbé d'accorder un montant de 75 \$.

ITEM 16 RÉOLUTION SONDAGE MODE D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Jacques Drolet d'approuver le choix effectué dans le sondage sur le modes d'aménagement de développement domiciliaires.

ITEM 17 VARIA M.R.C.

ITEM 18 PERIODE DE QUESTIONS

ITEM 19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 10 h 15.